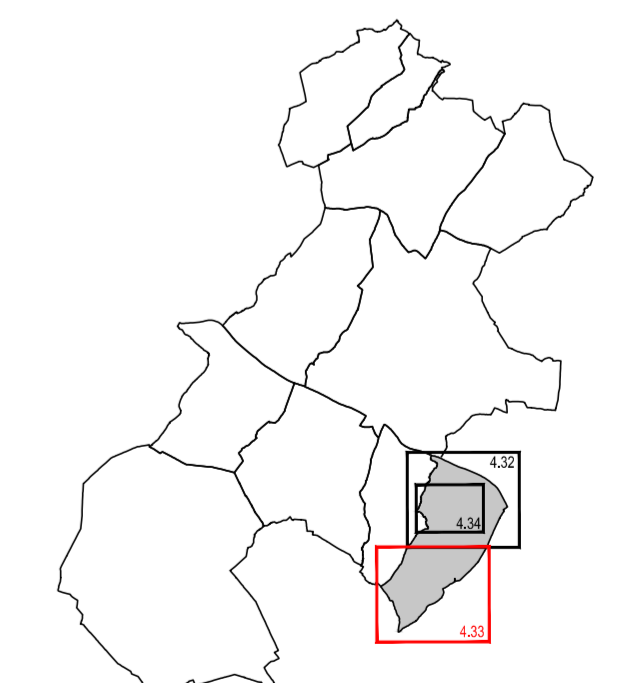


Pièce
4.33

COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Saint-Brisson-sur-Loire
Sud
Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	6 décembre 2019 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Eglise
- Élément architectural
- Croix
- Puits

Patrimoine naturel :

- Haie
- Mare

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Limite administrative